

AQUACULTURE EN ANGOLA

Contribution à la croissance inclusive, au développement durable et à la création d'emplois en Afrique

Workshop de la COMHAFAT | 2026

1. Cadre stratégique

Secteur stratégique pour la sécurité alimentaire, la diversification économique et la création d'emplois

L'Angola dispose de ressources en eau, de conditions climatiques favorables, de terres propices et d'un potentiel côtier

Instruments : PDN 2023–2027, PLANAPESCAS, MIODA 2025–2027 et PNDA 2027–2030

MIODA privilégie la capacité de production, les infrastructures, les alevins, l'aliment pour poissons, le marché, le renforcement des capacités et la formalisation

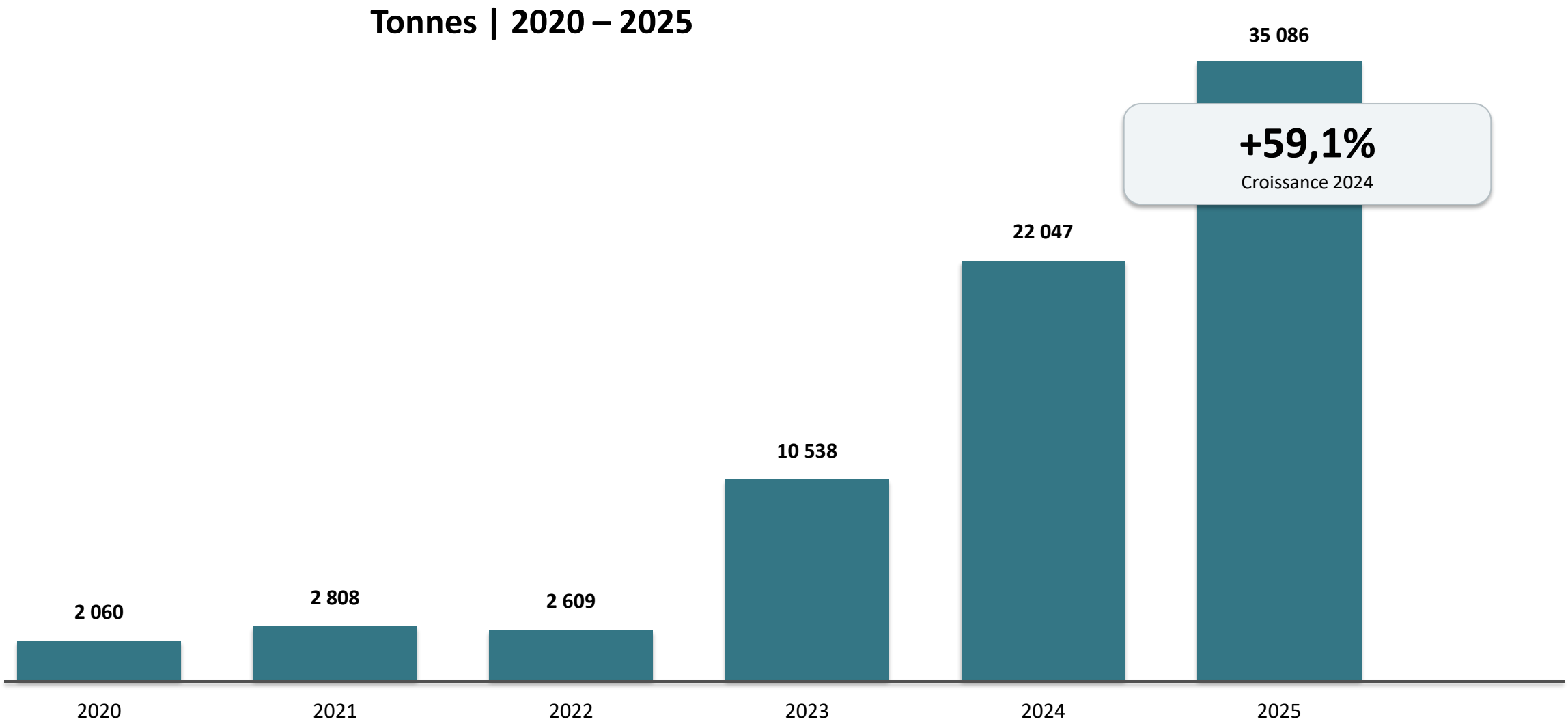


CRA (Constitution de la République) - Garantir la souveraineté, la gestion durable et l'exploitation rationnelle des ressources biologiques aquatiques et de l´Aquaculture.

LRBA (La Loi sur les Ressources Biologiques et Aquatiques - Loi n° 6-A/04 du 8 octobre) – Promouvoir le développement durable et responsable de l'activité, en garantissant l'équilibre entre la production économique et la préservation des écosystèmes aquatiques.

RA (Le Règlement sur l'aquaculture en Angola approuvé par le décret n° 39/05) a pour objet d'établir les normes juridiques régissant l'activité aquacole, en garantissant que l'exploitation des ressources biologiques s'effectue de manière durable, responsable et équilibrée.

2. Évolution de la production aquacole nationale



3. État actuel et potentiel du sous-secteur

Prédominance de la pisciculture continentale, avec une forte présence du tilapia.

Potentiel d'expansion pour les systèmes intensifs et semi-intensifs, ainsi que pour les bassins, les étangs et les cages.

Perspectives de diversification vers l'aquaculture marine et les espèces à valeur économique.

Nécessité de consolider la productivité, la qualité, le marché et la durabilité.



4. Programmes structurants

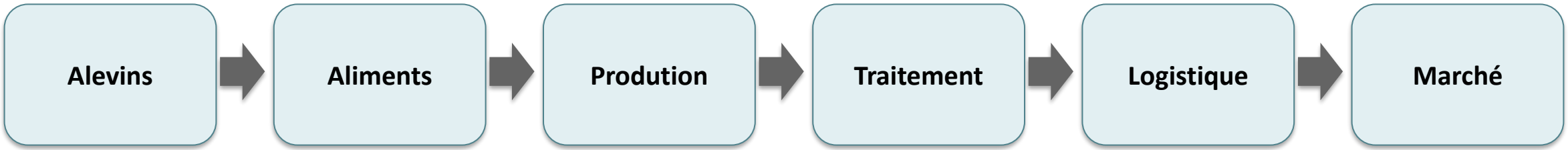
PDN 2023–2027 — Programme d'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes et du sel, et de développement durable de l'aquaculture.

PLANAPESCAS — Augmentation de la production, de la productivité, de la transformation et du commerce.

MIODA 2025–2027 (Le décret présidentiel n° 59/25, publié le 6 mars 2025, qui approuve les Mesures Immédiates pour la mise en œuvre et la dynamisation de l'aquaculture) - Instrument spécifique de dynamisation de l'aquaculture. Aquagrovillages, centres d'alevinage/larviculture, aliments pour poissons, logistique et soutien aux producteurs. (PRORACC et PROFOMARS)

PNDA 2027–2030 — Consolidation et expansion de la chaîne de valeur aquacole.

5. Chaîne de valeur à consolider



Objectif : Réduire les coûts, accroître la productivité, générer de la valeur ajoutée et améliorer l'accès au consommateur.

Priorité : Production locale progressive d'intrants et d'équipements, avec la participation du secteur privé.

6. Principaux défis

Infrastructures
Eau, énergie, accès et chaîne du froid

Intrants
alevins de qualité et aliment compétitif

Financement
Crédit adapté au cycle de production

Assistance :
extension, formation et accompagnement

Marché
Transformation, logistique et commercialisation

Santé animale
biosécurité et contrôle des maladies

Données
statistiques et informations pour la prise de décision

Climat
Résilience face aux sécheresses, aux inondations et aux variations thermiques

7. Perspectives de l'aquaculture angolaise dans le cadre du PNDA 2027–2030

- ❑ Développer la production continentale et promouvoir progressivement la mariculture.
- ❑ Définir des pôles et des zones prioritaires en fonction des ressources en eau, du climat, des sols, de l'énergie, de la logistique et du marché.
- ❑ Favoriser l'investissement privé, les partenariats public-privé (PPP) et les modèles économiques durables.
- ❑ Renforcer la génétique, la production d'alevins, l'alimentation, la santé animale, ainsi que la recherche et l'innovation.
- ❑ Intégrer les jeunes et les femmes dans les chaînes de production, de services et de commercialisation.
- ❑ Numériser les informations, la traçabilité et le suivi du sous-secteur.

8. Croissance inclusive, emploi et développement durable

- Emploi direct dans les unités de production.
- Emploi indirect dans les secteurs des alevins, de l'alimentation, des équipements, du transport, de la transformation et de la commercialisation.
- Nouvelles opportunités pour les jeunes et les femmes.
- Dynamisation des économies rurales et côtières.
- Production complémentaire à la pêche de capture et contribution à la sécurité alimentaire.



9. Priorités de coopération dans le cadre de la COMHAFAT

- Transfert de technologie et formation de techniciens et de producteurs.
- Amélioration génétique, alevins, alimentation, santé et biosécurité.
- Aquaculture marine et côtière, recherche et statistiques.
- Financement, investissement et développement du commerce régional.
- Partage d'expériences sur les pôles aquacoles et les chaînes de valeur.
- Inclusion des jeunes et des femmes et adaptation au changement climatique.

10. Message final

- L'aquaculture revêt une importance croissante dans l'économie bleue de l'Angola.
- 2027–2030 : consolider une chaîne de valeur intégrée, compétitive, durable et inclusive.
- Transformer le potentiel aquacole en production, emplois, revenus et sécurité alimentaire.
- Renforcer la coopération africaine et le partage de solutions dans le cadre de la COMHAFAT.

